

taines denrées, je me rends compte que si l'on parle de ce tribunal comme d'un organisme de documentation dans un sens de précision mathématique, c'est vouloir faire une affirmation qui n'est pas conforme aux faits. Si le premier ministre nourrit l'espoir que le tribunal nommé par lui sera en état d'en arriver à des conclusions d'après les faits, dans le sens que l'on attache ordinairement à ces conclusions, je crains fort qu'il n'éprouve un vif désappointement.

L'hon. M. RINFRET: Mon honorable préopinant ne s'est pas rendu compte du fait que la commission américaine se compose de trois démocrates et de trois républicains, tandis que la commission proposée au Canada sera formée de deux conservateurs et d'un tory. Nous pouvons avoir l'assurance qu'ils ne seront jamais divisés. Ils rechercheront les faits avec leurs lunettes conservatrices et ils feront rapport au gouvernement dans l'harmonie la plus parfaite. La difficulté relativement à la commission américaine, est que les commissaires étaient obligés d'entendre les deux côtés d'une question. Cependant, la commission de mon très honorable ami n'aura pas nécessairement l'obligation d'entendre les deux côtés; ce sera une commission fortement conservatrice et tory représentant les deux côtés: les vues des conservateurs et celles des tories. Les deux parties seront toujours parfaitement d'accord.

Il y a quelques instants mon très honorable ami affirma que les questions de tarifs ne devaient pas être traitées à tâtons mais qu'elles devaient être soumises à une enquête. Comment se fait-il alors que nous avons adopté lors de la session spéciale plusieurs centaines de modifications au tarif et que l'on nous demande d'en adopter deux cents autres à la présente session? Nous avons en-

tendu plusieurs longs discours destinés à convaincre le comité et peut-être le pays,—si le premier ministre s'occupe encore de l'intérêt du pays,—qu'il a été nécessaire de nommer une commission du tarif parce qu'il ne faut pas traiter les questions de tarif à la légère. Et cependant, sans une discussion suffisante et dans les circonstances où il était de toute urgence d'adopter les changements sur-le-champ, quatre cents numéros du tarif ont été modifiés lors de la dernière session spéciale et l'on nous demandera dans quelques jours d'adopter des changements sur deux cents autres. Evidemment on manque de logique. Si on ne peut offrir d'explication sur ce bill on devrait au moins nous en donner lorsque nous en viendrons aux numéros du tarif en comité des voies et moyens.

J'avais d'autre chose en vue quand je me suis levé. Le premier ministre a voulu démontrer au comité que sa commission du tarif devait avoir un caractère judiciaire. Je crois que le très honorable leader de l'opposition a présenté un argument solide en prétendant que la commission devait être simplement consultative et que, dans tous les cas, le ministère devait assumer la responsabilité de la politique fiscale du pays. Cela pourrait être intéressant de faire connaître l'opinion qui existe en dehors au sujet de cette question. Je n'ai plus que quelques minutes, mais je désire référer à un éditorial du *Montreal Star* du 29 juin,—

M. le PRESIDENT SUPPLEANT: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il est maintenant onze heures.

(Il est fait rapport sur l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée, sans la formalité d'une motion, en conformité du règlement.